



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS  
ARTISTIQUES AVEC CATHERINE BAERT**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite proposer une programmation culturelle variée sur l'ensemble de son territoire,

Considérant que le Conservatoire communautaire met en place un projet autour de la flûte à destination des professeurs et des élèves des classes de flûte du Conservatoire communautaire et des écoles de musique de Beuvry et de Labourse,

Considérant que Catherine BAERT, professeur de flûte pédagogue et compositrice dispose de toutes les compétences requises pour animer un atelier et une master class avec les enseignants et les élèves des classes de flûte avec un concert-spectacle de restitution,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec Catherine BAERT, domiciliée à Metz (57050), 4 rue Dalès, ayant pour objet la programmation d'un atelier et d'une master class pour les enseignants et les élèves des classes de flûte, du Conservatoire communautaire et des écoles de musique de Beuvry et de Labourse et d'un concert-spectacle de restitution les 3 et 4 février 2023 à la salle des fêtes de Labourse et ce pour un montant de 1 616 euros net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de prestations artistiques avec Catherine BAERT, domiciliée à Metz (57050), 4 rue Dalès, ayant pour objet la programmation d'un atelier et d'une master class pour les enseignants et les élèves des classes de flûte du Conservatoire communautaire et des écoles de musique de Beuvry et de Labourse et d'un concert-spectacle de restitution les 3 et 4 février 2023 à la salle des fêtes de Labourse et ce pour un montant de 1 616 euros net de taxes.

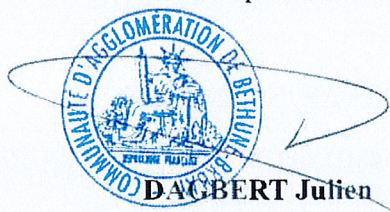
**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.



**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **17 JAN. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



COMMANITÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY  
DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **17 JAN. 2023**

Et de la publication le : **17 JAN. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



COMMANITÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY  
DAGBERT Julien